

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS CALENDRIER INTERSAISON 2018

Période	du	au
Fin des interclubs	18 mars (NI à NIV)	5 juin (T12)
Expédition des formulaires d'inscription aux clubs Date limite de retour au plus tard le 31 mai (Top 12 : 8 juin) Du Top 12 à la Nationale IV, chaque équipe doit fournir une adresse de courrier électronique valide et consultée.	19 avril	
Choix sportif des équipes Pendant cette période, les équipes peuvent : - refuser leur accession - demander à être reléguées Les choix des équipes sont définitifs après le 31 mai (les accessions ne peuvent plus être refusées, et il n'y a plus de relégation).	19 avril	31 mai
Repêchages sportifs	19 avril	6 juin
Publication des groupes provisoires Les groupes sont publiés sur le site fédéral. Attention : les équipes forfait après publication des groupes sont exclues du championnat de France des clubs		10 juin
Repêchages géographiques	10 juin	9 septembre
Publication des calendriers provisoires	Au plus tard le	31 août
Confirmation des calendriers Publication sur le site fédéral et envoi aux équipes par courrier électronique. Les équipes reçoivent les remarques des équipes sur les calendriers. Repêchages géographiques en cas de forfait.	Au plus tard le	9 septembre
Calendriers définitifs Il n'y a plus de repêchage à partir du 10 septembre. Les calendriers définitifs sont publiés au plus tard le 16 septembre.	Au plus tard le	16 septembre

Les repêchages se font après éventuelle proposition de montée conformément à l'article 1.2

Dates limites clés :

- **31 mai 2018**: retour des bulletins d'inscription (8 juin pour le Top 12)
- **31 mai 2018**: demande de relégation ou refus d'accession, repêchages sportifs
- **9 septembre 2018** : réajustement des calendriers et fin des repêchages